



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20221011-DEC202210_05-Al Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

MARCHES PUBLICS

Récapitulatif des marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°), L.2131-1 et L.2131-2,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu le code de la commande publique,

vu les marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022, vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022, et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal :

Objet	Titulaire	Date d'effet	Durée	Montant total TTC
Marché relatif au traitement des contestations (RAPO et contentieux) dans le cadre de la dépénalisation du stationnement payant	EGIS PROJECTS S.A	09/09/2022	I an à compter de sa notification puis reconductible 3 fois	Pas de montant minimum annuel Montant maximum annuel 48 000 € TTC Soit pour 4 ans Montant maximum
sur voirie.				192 000 € TTC



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20221011-DEC202210_05-Al Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022



ARTICLE 2 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication aux :

- Préfet du Val-de-Marne,
- Comptable public.

FAIT EN MAIRIE LE 11 OCT 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 11 OCT 2022
RECU EN PREFECTURE
LE 11 OCT 2022
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 11 OCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Ouarda Karo ANI